

De l'uranium namibien transite par Montréal

LAURENT SOUMIS

Une bonne vingtaine de jeunes manifestants ont déjoué durant quelques minutes, hier midi, les services de sécurité du Port de Montréal en pénétrant dans le havre de la métropole pour protester contre le transit d'uranium extrait de Namibie, un territoire occupé par le régime d'Afrique du Sud, destiné à la société d'État canadienne Eldorado Nucléaire.

Le groupe, formé d'une cinquantaine de manifestants et baptisé Réseau d'action directe contre le racisme militaire, protestait contre l'industrie militaro-nucléaire et les relations commerciales qu'entretient toujours le Canada avec le régime d'apartheid.

Après avoir pénétré par les entrées non-gardées de la compagnie Sucre Lantic, sur la rue Notre-Dame, et refusé de quitter les lieux, sept d'entre eux ont été arrêtés par la police portuaire et devront répondre en cour d'accusations dont les chefs restent encore à préciser.

Dimanche soir dernier, six conteneurs renfermant chacun 240 barils d'uranium, venant de Namibie et convoyés depuis l'Afrique du Sud par un bateau norvégien, le Thorscape, ont été débarqués au quai 52 du Port de Montréal, avant d'être directement acheminés par camion jusqu'aux usines de la société d'État fédérale Eldorado Nucléaire, à Port Hope, en Ontario.

Le directeur des relations publiques du Port de Montréal, M. René Paradis, a confirmé ces informations au DEVOIR en précisant que « les trois ou quatre bateaux de la compagnie Christensen Canadian African Lines (CCAL) viennent décharger, plus d'une fois par mois, à Montréal, des chargements destinés à Eldorado Nucléaire ».

M. Paradis a tenu à souligner que « le Port dispose de règlements très sévères sur le transport de produits dangereux ». La police portuaire dispose d'un effectif de 100 personnes, a-t-il ajouté. Ce genre de cargaison fait l'objet d'une surveillance serrée et tout mouvement est contrôlé par une brigade de cinq inspecteurs.

Le 20 mars dernier, a soutenu pour sa part M. Philippe Duhamel, coordonnateur de la manifestation, un autre navire de la CCAL, le Thor 1, aurait déchargé au même endroit douze conteneurs renfermant 44 ba-



riles de substances identiques.

Embarqué à Cape Town, en Afrique du Sud, cet uranium aurait été transporté par le Canadien Pacifique « à travers les rues de Montréal », jusqu'aux installations ontariennes de raffinage de la société Eldorado Nucléaire.

Hier, un porte-parole de cette société, M. Howard Collins, a indiqué au DEVOIR que « les contrats respectent les dispositions de la politique canadienne à l'égard de l'Afrique du Sud ». Eldorado convertit l'uranium naturel de Namibie en hexafluoride d'uranium, un combustible nucléaire qui est utilisé par des centrales électriques à l'extérieur du territoire canadien.

Pour des raisons de secret industriel et de commerce international — des usines de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis utilisent le procédé canadien — M. Collins n'a pas voulu préciser le volume et l'importance monétaire des contrats en question.

À Ottawa, une porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures, Mme Réjeanne Dudd, a rappelé au DEVOIR que « le secrétaire d'État Joe Clark a indiqué, le 5 juillet dernier, que le cabinet conservateur se rangeait aux mesures volontaires décrétées, en 1970, contre l'Afrique du Sud par l'Organisation des Nations-Unies (ONU), en ne renouvelant pas les contrats d'approvisionnement d'uranium namibien qui viendront à échéance en 1988 ».

Mais pour l'heure, a-t-elle expliqué, le Canada respecte ses engagements et honore ses contrats d'approvisionnement avec les pays de la péninsule australe africaine.

Pour leur part, les manifestants ont réclamé, hier, l'annulation de tout contrat avec l'Afrique du Sud. Ils pressent Ottawa d'avancer la date de ses sanctions économiques conformément à la résolution de l'ONU qui bannit tout commerce de matières premières namibiennes.